

### **Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Encourager le covoiturage (13\_POS\_020)**

On sait que le taux d'occupation des voitures est très faible, à peine plus d'une personne par véhicule en moyenne. On connaît également les problèmes que pose l'augmentation du trafic individuel motorisé (nuisances, infrastructures onéreuses, etc.). Il convient dès lors de trouver des solutions pour au moins contenir, voire réduire, la quantité de trajets effectués en voiture.

S'il n'est certainement pas la panacée, le covoiturage représente l'un des moyens permettant de diminuer les impacts du transport individuel motorisé sur le territoire et l'environnement. Jusqu'alors, le covoiturage est presque exclusivement resté le fait de privés qui s'organisent entre eux de manière totalement informelle. On voit uniquement apparaître çà et là des nouvelles plateformes visant à favoriser le covoiturage, en particulier sur le net. La difficulté principale en la matière réside dans le fait de mettre en contact les personnes faisant le même trajet. Le site de l'Etat de Vaud — la page de l'unité du développement durable — liste certaines de ces plateformes.

Afin d'encourager autant que faire se peut la population du canton à optimiser et réduire le nombre de trajets en voiture — notamment dans les régions où la desserte en transports publics reste insuffisante — les postulants soussignés demandent au Conseil d'Etat de lancer un vaste champ de réflexions sur les possibilités d'encourager le covoiturage. Le présent postulat n'aborde pas les « questions qui fâchent », soit les instruments plus contestés d'encouragement au covoiturage tels que les péages urbains.

Parmi les pistes de réflexion à approfondir, on peut citer les idées suivantes :

- mieux faire connaître les différentes plateformes privées destinées à mettre en contact les potentiels utilisateurs du covoiturage ;
- intégrer dans le plan directeur cantonal un volet ambitieux relatif au covoiturage, doté d'objectifs quantitatifs à moyen et long termes ;
- organiser une campagne de sensibilisation ou d'autres journées d'action spécifiquement dévolues au covoiturage, par exemple dans le cadre de la semaine de la mobilité
- publier les tarifs indicatifs pratiqués en matière de covoiturage;
- étudier la possibilité d'octroyer des avantages (taxes automobiles avec bonus-malus, tarifs de parking différenciés, places de parc réservées dans certains lieux, etc.) pour les titulaires de voitures pratiquant régulièrement le covoiturage.

*Souhaite développer.*

*(Signé) Raphaël Mahaim  
et 19 cosignataires*

#### *Développement*

**M. Raphaël Mahaim (VER) :** — A quelques jours du salon de l'auto, les Verts ne peuvent pas parler uniquement de transports publics et de mobilité douce, comme ils en ont l'habitude ; ils sont obligés de traiter également de la gestion du parc automobile et du transport motorisé. A n'en pas douter, la proposition que nous faisons va dans le sens de ce que le département tente de faire, de longue date comme actuellement sous la houlette de Nuria Gorrite.

Il s'agit de réfléchir à une gestion plus intelligente du parc automobile. Le constat de base est assez simple : le nombre de voitures immatriculées en Suisse et dans le canton augmente largement plus que la population. A l'évidence, continuer dans cette direction va nous mener dans le mur. On sait la place que prennent les automobiles dans l'espace public, on connaît les problèmes de congestion, et la

demande en infrastructures que cela provoque. Il s'agit donc de réfléchir à des modalités de gestion plus intelligentes de ce parc automobile.

Le postulat s'attaque à la question du covoiturage. Evidemment, rien n'est nouveau sous le soleil. Nous demandons de pousser la réflexion un peu plus loin afin de voir dans quelle mesure on peut coordonner les initiatives privées qui voient le jour dans ce domaine. Je donne l'exemple du TCS qui a, récemment, initié une forme de base de données — si ma mémoire est bonne — afin de mettre en contact les différents utilisateurs de voitures et de favoriser le covoiturage. Il y a mille autres initiatives de ce type. Evidemment, le danger est que toutes les initiatives peinent à se coordonner et aboutissent à une situation assez cacophonique, qui ne favorise pas le covoiturage. Il s'agit donc tout d'abord de coordonner.

L'autre idée que soutient le postulat consiste à mieux informer le citoyen, l'habitant du canton de Vaud. En effet, plusieurs personnes disent régulièrement ne pas savoir qu'il existe des plates-formes d'échange et de réservation ou de mise en contact pour le covoiturage. Un autre aspect mérite aussi d'être mieux communiqué : les tarifs pratiqués. Lorsque l'on pratique régulièrement le covoiturage, il est d'usage de payer la prestation à des tarifs qui sont de plus en plus standardisés. Il peut donc être adéquat et judicieux de mieux communiquer sur ce sujet.

Enfin, le dernier volet du postulat consiste à proposer de nouvelles mesures afin de favoriser le covoiturage. Il est frappant de voir que, dans le Plan directeur cantonal, il n'est fait nulle part mention du covoiturage, alors que l'on parle, par exemple, des P+R (Parking+Rail). On ne fait nulle part mention du covoiturage dans les principaux documents stratégiques de l'Etat de Vaud, à quelques exceptions près. Par conséquent, il nous faut de nouvelles mesures qui permettent de favoriser le recours au covoiturage. Pour citer de nouvelles mesures concrètes, j'en donne un exemple courant dans d'autres pays : la réservation des places dans des voitures particulières pour les personnes qui font l'effort de voyager à plusieurs.

Il y a donc beaucoup de pistes de réflexion pour venir en appui à ce que fait d'ores et déjà le département. Nous nous réjouissons des débats qui auront lieu en commission, puisque la demande de renvoi en commission est soutenue par au moins 20 membres.

*Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à une commission pour examen préalable.*

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**